

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 JUILLET 2019 A 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 23 juillet à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 18/07/2019

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – BELLEY Fabien – BORDEAU Dominique LANDAIS Linda (arrivée à 20 heures 40) - LAUNAY André – DURAND Katia

Excusés : MM. GUENERY Sandrine - M TOURATIER Tony

Secrétaire de séance : M. BELLEY Fabien

1. Procès-verbal de la séance du 28 05 2019

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Devis panneaux de signalisation – Délibération n°30-2019

M. le Maire présente deux devis de la société MAVASA de Bonchamps les Laval, concernant des panneaux directionnels et numéros suite au renommage des lieux dits imposés par l'arrivée de la fibre optique.

Le premier devis concerne la numérotation de 55 lieux dits. Le prix unitaire HT est de 7.28€. Le devis total s'élève à 459.40 € HT, incluant les frais de port.

Le second devis concerne sept panneaux directionnels pour un montant de 527.43 € HT, incluant les frais de port.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux devis présentés par M. le Maire, et l'autorise à les signer.

3. Devis pour travaux du local Point Lecture (travaux arrivée d'eau) – Délibération n°31-2019

M. le Maire présente un devis de la SARL BEAUJEAN concernant l'installation d'un évier avec eau chaude dans le Point Lecture. Ce local sera mis à la disposition de la Peutonnaise.

Le devis s'élève à 1 212.25€ HT. Des prises électriques supplémentaires, n'apparaissant pas sur le devis devront être installées.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la SARL BEAUJEAN pour un montant de 1212.25€ et demande à ce que des prises électriques non prévues au devis soient ajoutées.

4. Devis travaux porte de l'église – Délibération n°32-2019

M. le Maire présente un devis de l'EURL PRAMPART pour le remplacement de la porte principale de l'église. Le devis pour façon et fourniture d'une porte à deux vantaux en chêne sur mesure équipée d'une serrure à clé et d'une lasure opaqué bicolore s'élève à 3966.00 € HT.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'EURL PRAMPART pour le remplacement de la porte principale de l'église, mais ne retient pas la lasure opaque.

Le devis s'élève donc à un montant de 3390.00€ HT.

5. Proposition d'acquisition de la machine à pain –

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir au devenir de la machine à pain suite à la cessation d'activité de M.TROTTIER, boulanger propriétaire de la machine.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acquérir la machine à pain : 4 500.00 € à M.TROTTIER

Le boulanger M.PRODHOMME de Quelaines accepterait de fournir le pain dans un premier temps et dans l'hypothèse où la vente serait intéressante il rachèterait la machine au bout de six mois ou un an.

Etablir une convention en précisant mise à disposition location-vente (possibilité d'achat sur plusieurs années) et l'entretien de la machine à sa charge.

Sujet en attente. Suite à entretien avec le boulanger, ce dernier a fait part qu'il aurait un potentiel acquéreur, intéressé par la reprise de la machine à pain.

6. Décision modificative budgets – Délibération n°33 et 34-2019

Budget communal :

M. le Maire fait part qu'il y a lieu de modifier le budget communal par manque de crédits à certains articles. Il propose les modifications suivantes :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	
014-739211	Attribution de compensations	+2 200.00 €
022	Dépenses imprévues	-2 200.00 €
<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	
2151	Réseaux de voirie	+ 1 000.00 €
112-212	Aménagement des plans d'eau	- 1 000.00 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives, telles que proposées par M. le Maire.

Budget lotissement :

M. le Maire fait part qu'il y a lieu de modifier le budget Lotissement suite à un changement de numéro d'articles demandé par Mme la trésorière. Il propose de le modifier de la sorte :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	
71355/042	Sortie du stock	-13 249.05 €
7133/042	Variation des en-cours de production de biens	+13 249.05 €
<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	
71355/042	Stock final	- 9 412.33 €
7133/042	Variation des en-cours de production de biens	+ 9 412.33 €

Investissement

3555/040

3355/040

Recettes

Sortie de stock

Travaux

- 13 249,05 €

+13 249.05 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives, telles que proposées par M. le Maire.

7. Travaux extension et rénovation de la salle communale : avancement des travaux

M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux d'extension et de rénovation de la salle communale. La chape va être coulée dans la partie extension. En août les travaux seront suspendus et repris en septembre. Le chantier a pris du retard en juin.
Réunion des membres du conseil municipal jeudi 1er août à 20 h 30 pour choix de carrelage, faïence, placage du bar etc.

8. Questions diverses

Les prochaines Elections municipales auront lieu le 15 mars 2020.
Un tour de table est effectué pour connaître le souhait de chacun des conseillers pour les élections prochaines.

Bilan chantiers Argent de poche : quatre filles et trois garçons ont participé. Ils ont effectué des travaux de piquetage, de taille de désherbage. La qualité du travail a été remarquée. Les jeunes étaient volontaires.

La haie nouvellement plantée dans le sentier pédestre pourrait être taillée.

Départ pour visite de la salle communale en travaux.

Fin de séance à 21 heures 15.

S.POINTEAU

R.MEIGNAN

F.BELLEY

D.BORDEAU

L.LANDAIS

A.LAUNAY

K.DURAND